MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260526-232026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2026

N°23/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de la convocation et affichage
20/05/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
27/05/2026

Date de transmission en Préfecture :
28/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le vingt mai, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (12) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, M. SIMÉON Franck, Mme CHEDMAIL Elodie, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme MASSART-RIO Magali, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin,

PROCURATIONS (3) : Mme GUÉRIN Flavie a donné procuration à Mme MASSART-RIO Magali ; Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. BOILEAU Alexandre ; Mme REGUEILLET Manuela a donné procuration à M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin

M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin a été élu SECRETAIRE

N°23/2026
Modification du tableau des emplois : Création d'emplois permanents en raison d'avancements de grade

Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T. (4.1)

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)
Considérant la nécessité de modifier trois emplois permanents compte tenu de l'inscription des agents sur le tableau des avancements de grade

En conséquence, Mme le Maire propose, à la date du :

1er juin 2026

- La suppression de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de catégorie C de la filière technique, pour assurer les missions d'agent technique polyvalent

- La création de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe de catégorie C de la filière technique, pour assurer les missions d'agent technique polyvalent

4 juillet 2026

- La suppression de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe de catégorie C de la filière technique, pour assurer les missions d'agent scolaire et périscolaire

- La création de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe de catégorie C de la filière technique, pour assurer les missions d'agent scolaire et périscolaire

1er octobre 2026

- La suppression de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe de catégorie C de la filière technique, pour assurer les missions d'agent scolaire et périscolaire

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260526-232026-DE

- La création de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe de catégorie C de la filière technique, pour assurer les missions d'agent scolaire et périscolaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié comme suit :

Tableau des emplois et des effectifs au 01/06/2026

POSTE /EMPLOI PERMANENT						
Délibération	**Grade**	**Cat.**	**Durée hebdo. Poste en centièmes**	**Missions (fiche de poste)**	**Statut**	**Date d'effet**
Filière Administrative : service administratif						
N°7 du 24/02/2025	Rédacteur principal 1ère classe	B	35h	Secrétaire Générale	Titulaire	
N°35 du 13/10/2025	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h	Agent de service à la population	CDD	
Filière technique : service technique						
N°10 du 18/05/2025	Agent technique	C	35h	Agent technique polyvalent	Stagiaire	
N°61 du 12/12/2017	Adjoint technique	C	35h	Agent technique polyvalent	Titulaire	Suppression 01/06/2026
Délibération sus visée	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h	Agent technique polyvalent	Titulaire	01/06/2026
Filière technique : service scolaire et périscolaire						
N°42 du 09/09/2021	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h	ATSEM et agent d'animation	Titulaire	Suppression 04/07/2026
Délibération sus visée	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	Agent scolaire et périscolaire	Titulaire	04/07/2026
N°42 du 09/09/2021	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h	ATSEM et agent d'animation	Titulaire	Suppression 01/10/2026
Délibération sus visée	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	Agent scolaire et périscolaire	Titulaire	01/10/2026
N°27 du 19/09/2023	Adjoint technique	C	25h	Agent de restauration et d'entretien	CDD	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois conformément au tableau ci-dessus
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants
- **DE PRECISER** que les dispositions de la présente délibération prendront effet aux dates indiquées dans le tableau

Adoptée à l'unanimité (15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 28/05/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY